

pourquoi nous étions appelés à voter ce crédit, et l'honorable député de Cariboo m'a répondu que cela ne nous regarde pas. Voilà comment le gouvernement va effectivement...

M. le président suppléant: A l'ordre! Le crédit 645 est-il adopté?

L'hon. M. Hellyer: Je crois qu'il serait bon de se rappeler un peu les déclarations que le gouvernement a déjà faites sur cette question si importante. Comme en témoigne la page 1281 du *hansard* du 20 février 1959, le premier ministre a déclaré:

Le gouvernement est donc en train d'étudier, de concert avec le gouvernement américain, les questions relatives à l'acquisition d'ogives nucléaires pour le Bomarc et pour d'autres armes défensives qui seront utilisées par les forces canadiennes au Canada... Nous avons confiance d'être en mesure de conclure un accord formel avec les États-Unis sur des moyens appropriés d'atteindre l'objectif.

La question est donc de savoir si l'objectif existe toujours. S'il existe toujours, pourquoi tarde-t-on tellement à l'atteindre?

Ensuite le 10 mars 1959, comme en fait foi la page 1855 du *hansard*, M. Diefenbaker a répondu à une question au sujet d'un article du *Times* de New-York, selon lequel le Canada et les États-Unis s'étaient entendus en principe sur le contrôle conjoint des armes nucléaires. Voici ce qu'il a dit à cette occasion:

...l'article publié dans le *Times* de New-York renferme bien des détails inexacts... Je signale à l'attention de la Chambre ma déclaration du 20 février à ce propos. J'ai dit alors qu'il faudrait quelque temps avant que les armes nucléaires puissent être mises à la disposition des forces canadiennes.

Puis le 30 avril 1959, comme en fait foi la page 3334 du *hansard*, le chef de l'opposition a demandé à M. Diefenbaker si un accord avait été conclu. En réponse, le premier ministre a dit ce qui suit:

Je peux affirmer que l'ensemble de la question sera traité dans un très bref délai...

Je tiens à souligner les mots du premier ministre, savoir «dans un très bref délai». C'était en 1959. Le 2 juillet 1959...

M. le président suppléant: A l'ordre! Je m'excuse de nouveau d'interrompre l'honorable député de Trinity, mais j'essaie de faire en sorte que le comité s'éloigne le moins possible de la question à l'étude ce soir. Il me semble que nous avons très bien commencé et je ne voudrais pas qu'on me considère injuste envers d'autres députés qui voudraient peut-être aborder des questions politiques de nature plus générale, les accords internationaux, et autre chose du même ordre. C'est pourquoi je crois devoir demander au député de bien vouloir nous accorder sa collaboration.

L'hon. M. Hellyer: Je vous en prie, monsieur le président. Vous admettez comme vous l'avez déjà fait auparavant, quand vous avez occupé le fauteuil présidentiel en faisant preuve de beaucoup d'équité et de sincérité que, lorsqu'il s'agit d'approuver certains montants pour l'acquisition d'avions d'interception et de chasse supersoniques devant être utilisés pour la défense de l'Amérique du Nord et de notre pays, il est opportun d'examiner s'ils devraient être armés d'engins nucléaires. Certains membres du gouvernement nous ont dit, en effet, que l'emploi de ces engins s'imposait si ces appareils devaient atteindre leur potentiel maximum, et le commandant en chef de la zone de défense aérienne de l'Amérique du Nord en a également affirmé la nécessité. Le ministre a d'ailleurs dit un jour qu'il partageait l'avis du commandant en chef.

Le 22 juillet 1959, l'ancien ministre de la Défense nationale a parlé, à propos de la déclaration faite le 20 février par le premier ministre de

...s'engager dans une série de négociations avec les États-Unis, afin de mettre au point les détails d'entreposage et de l'équipement de nos forces...

Des voix: A l'ordre!

M. le président suppléant: A l'ordre! Je regrette de devoir me lever de nouveau, car j'ai l'impression d'avoir donné une décision bien claire et qui n'était pas trop arbitraire—je n'aime pas à me sentir dans pareille obligation—mais j'estime que les questions relatives aux accords internationaux et autres questions semblables entrent d'une façon très générale dans le sujet de la politique de défense et aussi dans celui des affaires extérieures. C'est pourquoi, voulant rendre justice à d'autres membres du comité, je crois que, si le député de Trinity ne s'en tient pas rigoureusement au poste à l'étude, le débat peut prendre une envergure absolument exagérée et ma tâche sera d'autant plus difficile si je lui permets d'agir ainsi.

L'hon. M. Hellyer: Avec toute la déférence qui s'impose, monsieur le président, je dirais que ce n'est certainement pas inapproprié que d'examiner comment des avions stationnés en territoire canadien et pilotés par des aviateurs canadiens, doivent être équipés, et qu'on ne peut également pas considérer le sujet comme relevant des affaires extérieures. Si pareille chose n'est pas pertinente, rien ne l'est.

Une voix: Même pas vous.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre voudrait-il faire savoir au comité si les objectifs communs mentionnés en février 1959 par le premier ministre sont toujours les objectifs communs des deux pays.

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, les objectifs communs des deux pays et de